



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.11.2006

Date de la convocation des conseillers :
15.11.2006

point de l'ordre du jour no:
08

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 24 novembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal

Absents :

Le Conseil Communal;

Objet: Avenant à la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille concernant les services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes – année 2006

Vu sa délibération du 2 décembre 2005 approuvant la convention de collaboration du 14 novembre 2005, signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille ;

Considérant que cette convention a pour objet l'organisation de l' « Action Hiver 2005/2006 » ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Considérant qu'il y a lieu de compléter l'équipe du personnel par un poste d'assistant social pour garantir un fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 durant l'année 2006 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la convention précitée dans ce sens ;

Vu l'avenant à la convention du 16 novembre 2006 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'avenant à la convention de collaboration précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille au sujet des services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes – année 2006.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2006.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,